

Avec le soutien
financier de



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La stratégie
écophyto 2030**

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

SOMMAIRE

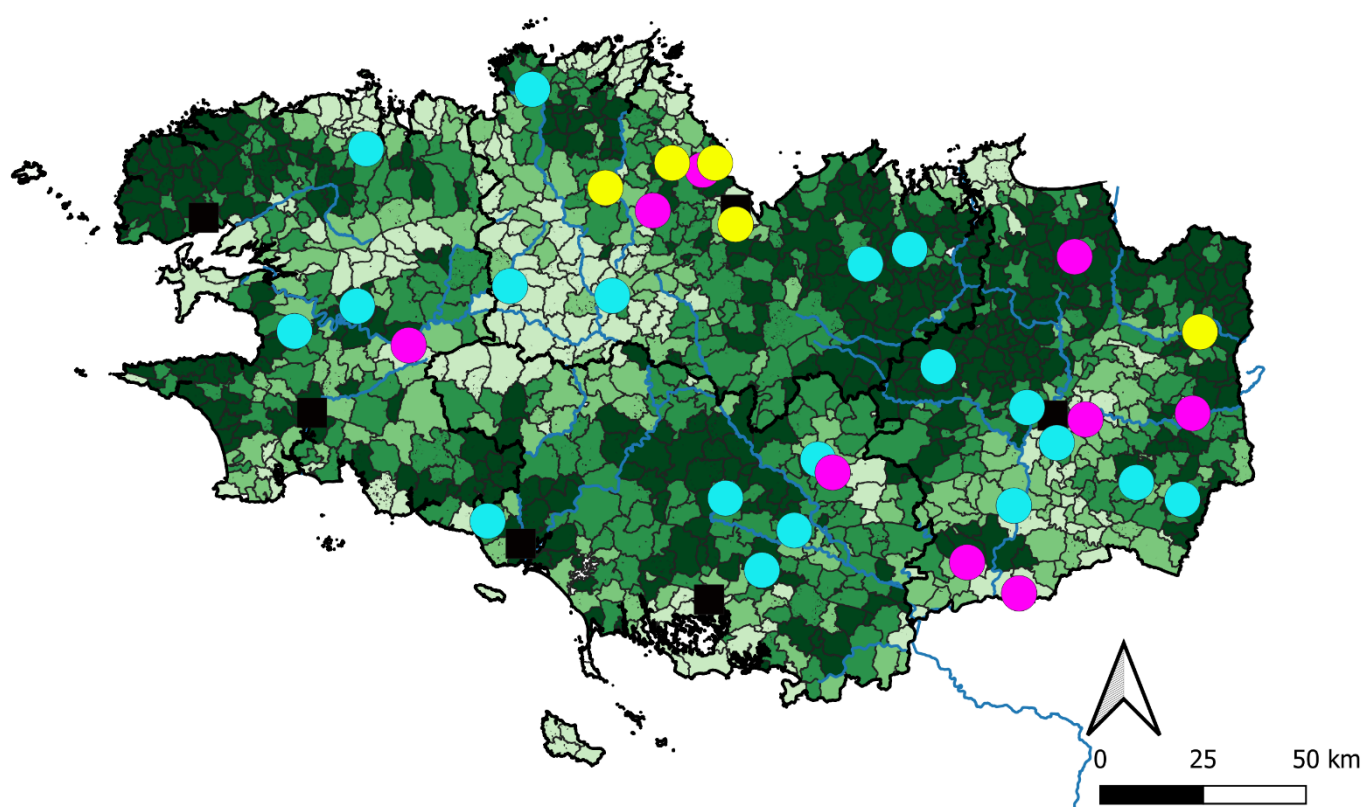
Réseau BSV	2
Bilan sanitaire et climatique	3
Pyrale (<i>Ostrinia nubilalis</i>) et sésamie (<i>Sesamia nonagriodes</i>).....	4
Bilan régional des captures de pyrales et de sésamies	4
Bilan des infestations larvaires	5
Chrysomèle du maïs (<i>Diabrotica vigifera vigifera</i>).....	6
Bilan désherbage	6

Le réseau BSV

[Retour](#)
[sommaire](#)



Le BSV maïs en région Bretagne vise à décrire l'état sanitaire hebdomadaire de la région en s'appuyant sur l'observation d'un réseau de parcelles. Depuis quelques années, il a été décidé de se concentrer majoritairement sur la pyrale et la sésamie du maïs. Ce bulletin dresse principalement le bilan de la pression de ces ravageurs de la campagne 2025. Au total 35 parcelles ont été suivies, réparties sur 33 communes. 6 structures ont participé au réseau d'observation (Agrial, Arvalis, les Chambres d'Agriculture de Bretagne, FREDON Bretagne et FMC).



LEGENDE

Part du maïs dans la SAU (%).
Découpage communal.
Source RPG.

Part du maïs dans la SAU (en %)

- 30 et plus
- entre 25 et 30
- entre 20 et 25
- moins de 20

Type de suivi des parcelles de maïs

- piégeage uniquement
- comptage larvaire uniquement
- piégeage+comptage larvaire

Carte 1 : présentation du réseau de parcelles de maïs

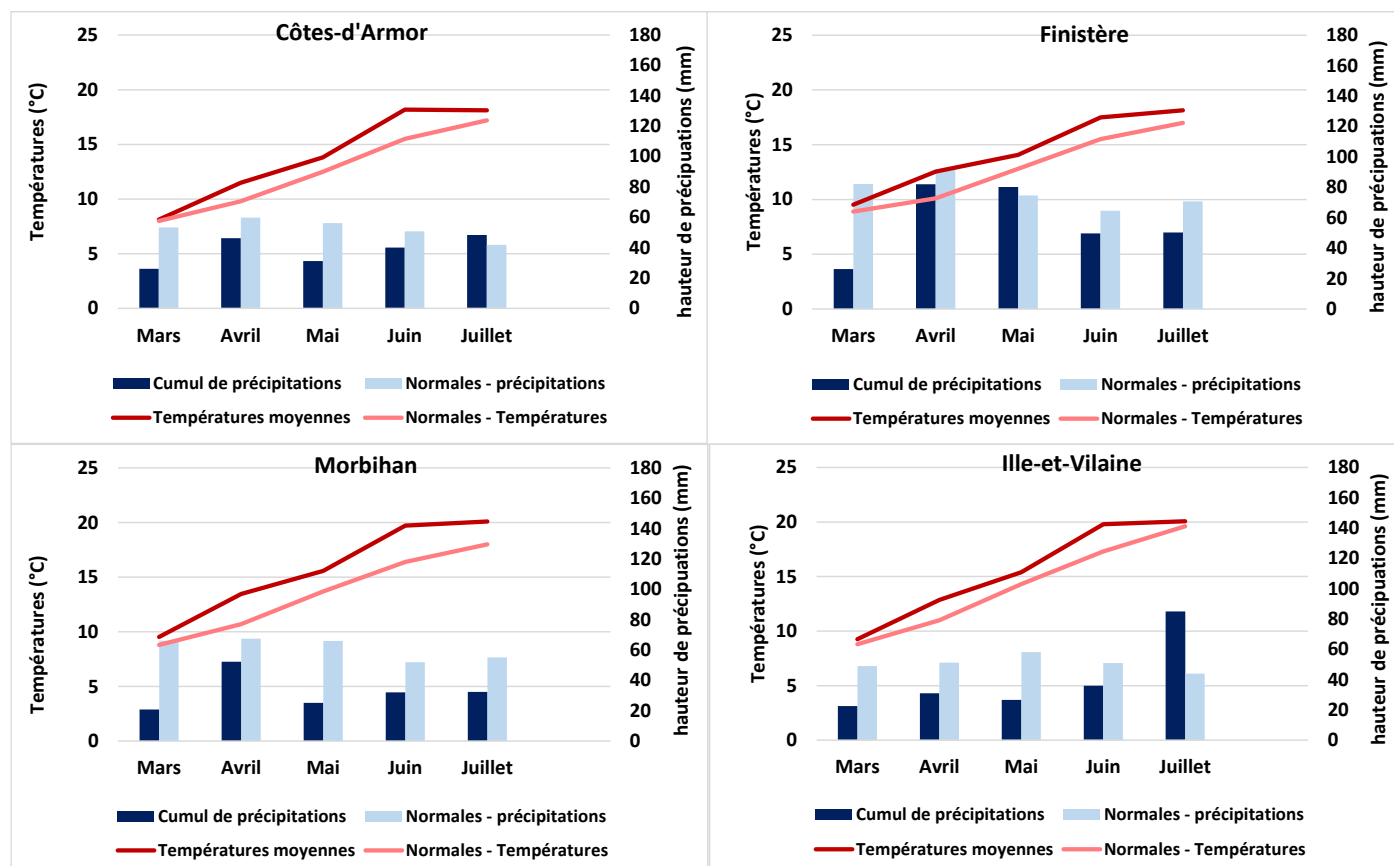
Bilan sanitaire et climatique

[Retour](#)
[sommaire](#)


Les conditions climatiques au printemps 2025 ont été favorables au semis du maïs et à son implantation.

Au niveau des ravageurs, les dégâts liés aux corvidés ont été plus modérés qu'habituellement. Quelques attaques de géomyzes et d'oscinies ont été recensées mais sans grand impact. Les attaques de taupins sont restées elles très discrètes.

La pyrale et la sésamie adulte, ont été observées en plus grand nombre dans les pièges cette année. L'impact sur le maïs n'a cependant pas pu être mesuré.



Graphique 1 : Données météo mensuelles 2025. Source : météodata et météoFrance (Normales).

MALADIES/RAVAGEURS	QUALIFICATION DE LA PRESSION 2025	COMPARAISON avec 2024
Printemps 2025		
Pyrale du maïs	Faible à Moyenne	=
Sésamie (noctuelle) du maïs	Faible à Moyenne	=
Chrysomèle du maïs (diabrotica)	Nulle	=
Corvidés	Faible à Moyenne	=
Pucerons	Faible	=
Limaces	Faible à Moyenne	=
Taupins	Faible	-
Géomyzes	Faible	-
Mouches du semis	Faible	-
Oscinies	Faible	-

Tableau 1 : Bilan sanitaire des principaux bio-agresseurs du maïs lors de la campagne 2025.

Pyrale (*Ostrinia nubilalis*) et sésamie (*Sesamia nonagriodes*)

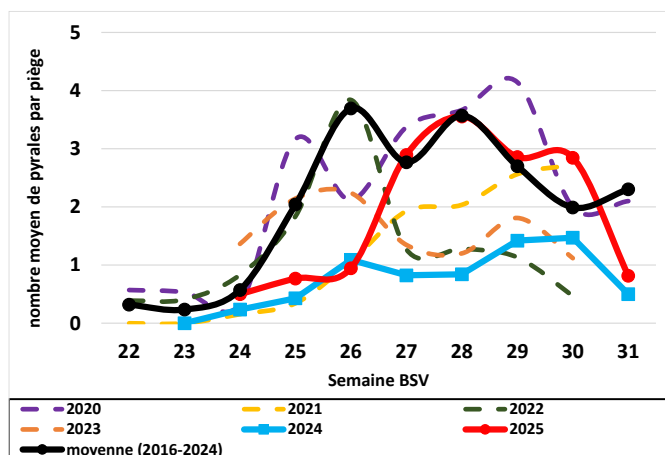
[Retour](#)
[sommaire](#)


Bilan régional des captures de pyrales et de sésamies

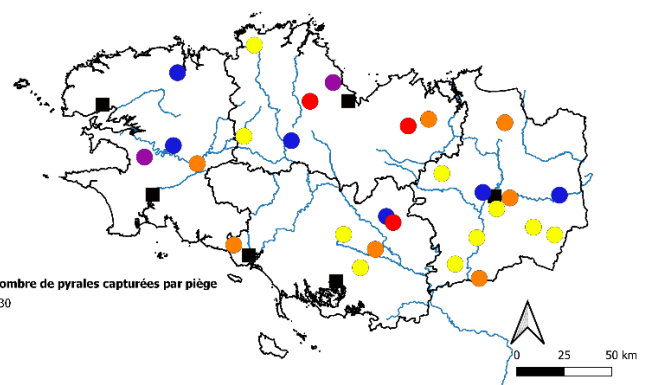
Pyrale :

Le début de vol de la pyrale est similaire à l'année dernière, autour du 10 juin. Les premières captures ont comme d'habitude démarré dans le Morbihan et le sud Ille-et-Vilaine. Le vol a ensuite progressé vers l'est. Le pic de capture s'est produit vers la première dizaine de juillet.

Au global, 2025 fait partie des campagnes ayant la pression en pyrale adulte la plus forte.



Graphique 2 : pluriannuelles de l'évolution hebdomadaire du nombre moyen de pyrales par piège positif.

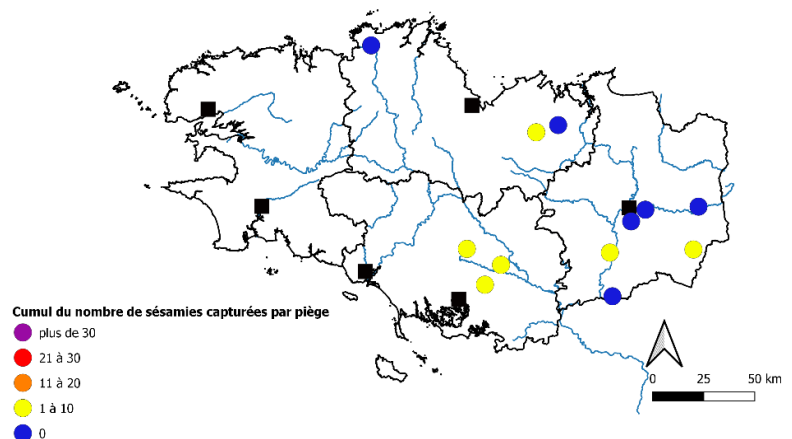


Carte 2 : parcelles suivies pour le piégeage d'adultes de la pyrale.

Sésamie :

La sésamie est un autre insecte foreur proche de la pyrale. Sa présence est avérée depuis 2020 et son suivi est établi depuis 2021 par l'intermédiaire de pièges à phéromones et pièges lumineux.

Pour 2025, les premières captures ont été faites début juin dans le Morbihan. En Ille-et-Vilaine la semaine suivante. Dans le réseau BSV, la sésamie a pour la première fois été capturée dans les Côtes-d'Armor.



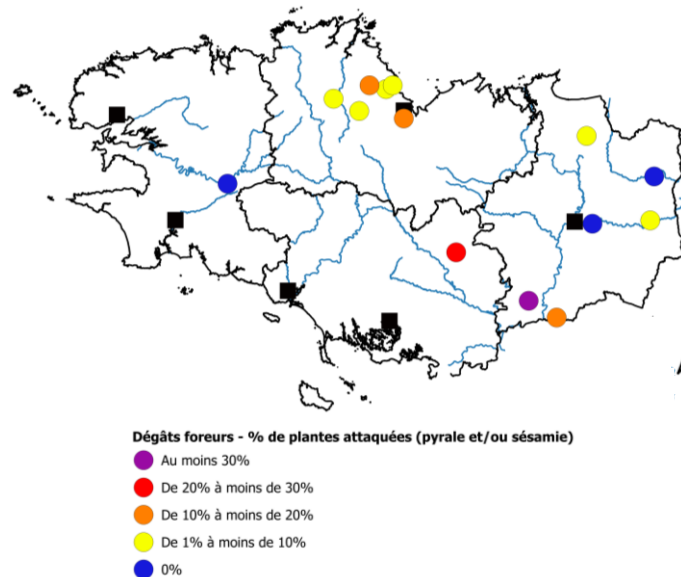
Carte 3 : parcelles suivies pour le piégeage d'adultes de la sésamie.



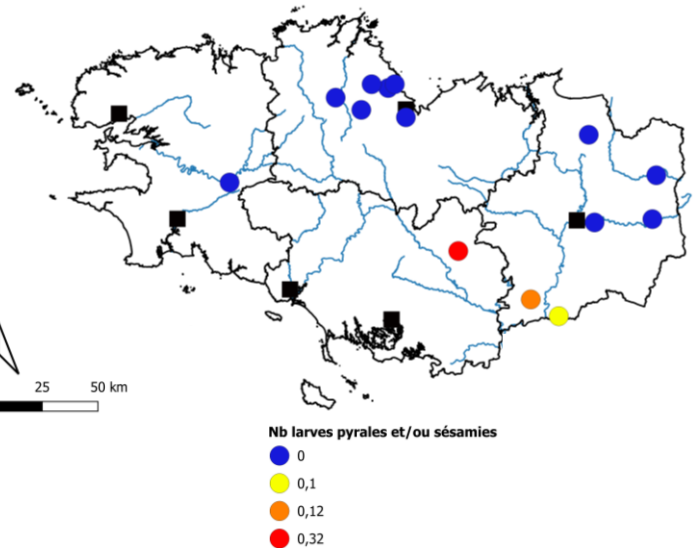
Bilan des infestations larvaires

Le suivi des infestations larvaires à l'automne est une notation qui permet :

- D'évaluer la pression de l'année écoulée (nombre larves et dégâts).
- D'aider à estimer la pression potentielle pour l'année suivante.



Carte 4 : parcelles suivies pour les dégâts liés aux larves de pyrales et/sésamies. En % de de plantes attaquées.



Carte 5 : parcelles suivies pour le comptage larvaire. En nb de larves/plante (pyrale et/ou sésamie).

Des dégâts ont été observés dans la majorité des parcelles qui a été suivie. Globalement les dégâts sont inférieurs à 10%. Dans la plupart des situations les larves n'étaient pas présentes. Dans les parcelles où les larves ont pu être observées, il s'agissait systématiquement de larves de sésamie.

On notera tout de même une présence moyennement importante du côté de Ploërmel avec 0.32 larves/plantes.

Ce bilan des infestations peut permettre d'anticiper les risques en terme d'attaques de pyrales/sésamies pour la campagne suivante (2027). En effet, l'hypothèse sous-jacente est que les secteurs aux infestations larvaires les plus élevés correspondront sans doute aux zones dans lesquelles l'activité du ravageur sera la plus importante. Cependant, les conditions climatiques hivernales et/ou **le broyage des cannes post-récolte pourront diminuer ce risque**. En effet, bien que la larve de pyrale et de la sésamie résistent très bien au froid, un hiver doux et pluvieux amènera au développement de pathogènes sur les larves, et pourra avoir pour conséquence une réduction des populations au printemps.

Pour le maïs, on considère qu'au-delà de 0,8 larve de pyrale par plante, le seuil de risque pour l'année N+1 est atteint. Entre 0,5 et 0,8 larve par plante, la vigilance doit être de mise. En dessous, la pression est considérée comme faible.



Le broyage des cannes de maïs en post-récolte, suivi de leur enfouissement, constitue une méthode de prophylaxie efficace pour abaisser le nombre de larves hivernantes dans les parcelles, et donc le risque pour la campagne suivante.

Chrysomèle du maïs (*Diabrotica vigifera vigifera*)

[Retour](#)
[sommaire](#)



La chrysomèle des racines du maïs est un insecte originaire du continent américain introduit en Europe dans les années 90 qui s'est largement répandu, notamment dans les pays de l'Europe de l'Est (Cf. photo n° 1).

Malgré la mise en place de mesures visant à son éradication puis son confinement, cet insecte est aujourd'hui présent et installé en France (Alsace, Rhône-Alpes...).

Les dégâts qu'il occasionne aux racines de la plante de maïs, à laquelle il est inféodé, peuvent dans certaines conditions (stress hydrique ; verse en végétation), pénaliser fortement les cultures et leur rendement.

Classé comme organisme de quarantaine par l'Union Européenne, des évolutions réglementaires européennes et françaises ont conduit au cours de l'année 2014 à la sortie de ce statut et donc à l'abrogation des mesures de lutte obligatoires de *Diabrotica virgifera virgifera* (DVV).

Afin de poursuivre la lutte contre le développement de ce parasite en France mais aussi de suivre son évolution sur le territoire, la surveillance se poursuit via le réseau d'épidémiologie-surveillance en lien avec le suivi organisé chaque année par le Gnis au niveau national.

Au cours de la campagne 2025, la surveillance a été réalisée par la FREDON Bretagne. Pour cela, 9 pièges ont été disposés dans des parcelles en monoculture de maïs se trouvant à proximité des axes de communications (routes nationales, aéroports, ...) qui pourraient être des points d'entrées de DVV. Au final, comme par le passé, **aucune chrysomèle** n'a été piégée sur la région Bretagne.



Bilan désherbage

La majorité des semis de fin avril-début mai ont eu des conditions limitantes pour l'efficacité des prélevées en raison des sols secs et l'absence de pluies. Les semis après la première semaine de mai ont pu bénéficier des quelques pluies autour de mi-mai pour espérer obtenir des efficacités satisfaisantes. Cette année a été marquée par plusieurs périodes au moment des semis et courant juin pour réaliser des désherbages mécaniques en bonnes conditions. Les conditions d'intervention du mois de juin sont plus aléatoires. La pression ray-grass et digitale reste présente en Bretagne, de même que la pression sétaire dans certains secteurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisées par les partenaires suivants :
AGRIAL, ARVALIS, CRA BRETAGNE, FREDON BRETAGNE.

Rédigé par : FREDON Bretagne, 5, Rue A. de St Exupéry 35235 THORIGNE FOUILLARD.
Animateur Grandes Cultures—Damien Leclercq. Tél : 07 63 57 60 84

Direction de Publication : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES.
Contact : Françoise MAHEO. Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 63

Comité de Relecture :
Arvalis, Chambres d'Agriculture de Bretagne, DRAAF-SRAL, FREDON Bretagne, Terres Inovia.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants :

La FREDON Bretagne : <https://fredon-bretagne.com/>

La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/>

La DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

Pour recevoir gratuitement les BSV : inscrivez-vous sur le site de FREDON Bretagne : [Formulaire d'inscription](#)
Ou inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne : [Formulaire pour envoi de mail](#).